

**23 NOVEMBRE 2021 - ESPACE DERA TSIADANA**

# **EXPERIENCES DE MADAGASCAR EN MATIERE DE MESURES CORRECTIVES COMMERCIALES**

**ATELIER DE VALIDATION DE LA STRATÉGIE DE DÉFENSE  
COMMERCIALE**

Mme ANDRIANARISON Francia  
Chef de Service du dumping et de la subvention  
ANMCC

# PLAN

- I. Rappel sur les MCC ou IDC
- II. Expériences vécues
- III. Faits marquants
- IV. Contraintes et problèmes rencontrés

# **I- RAPPEL SUR LES MESURES CORRECTIVES COMMERCIALES**

# I.1 TYPES DE MCC

Importations objet de Dumping  
(Valeur normale > Prix à l'exportation)



Domage ou menace de  
dommage important à la BPN de  
produits similaires  
Retard de création d'une BPN



Mesure Antidumping

Importations Subventionnées



Domage ou menace de  
dommage important à la BPN  
de produits similaires



Mesure Compensatoire (ou  
Antisubvention)

Accroissement massif des  
importations



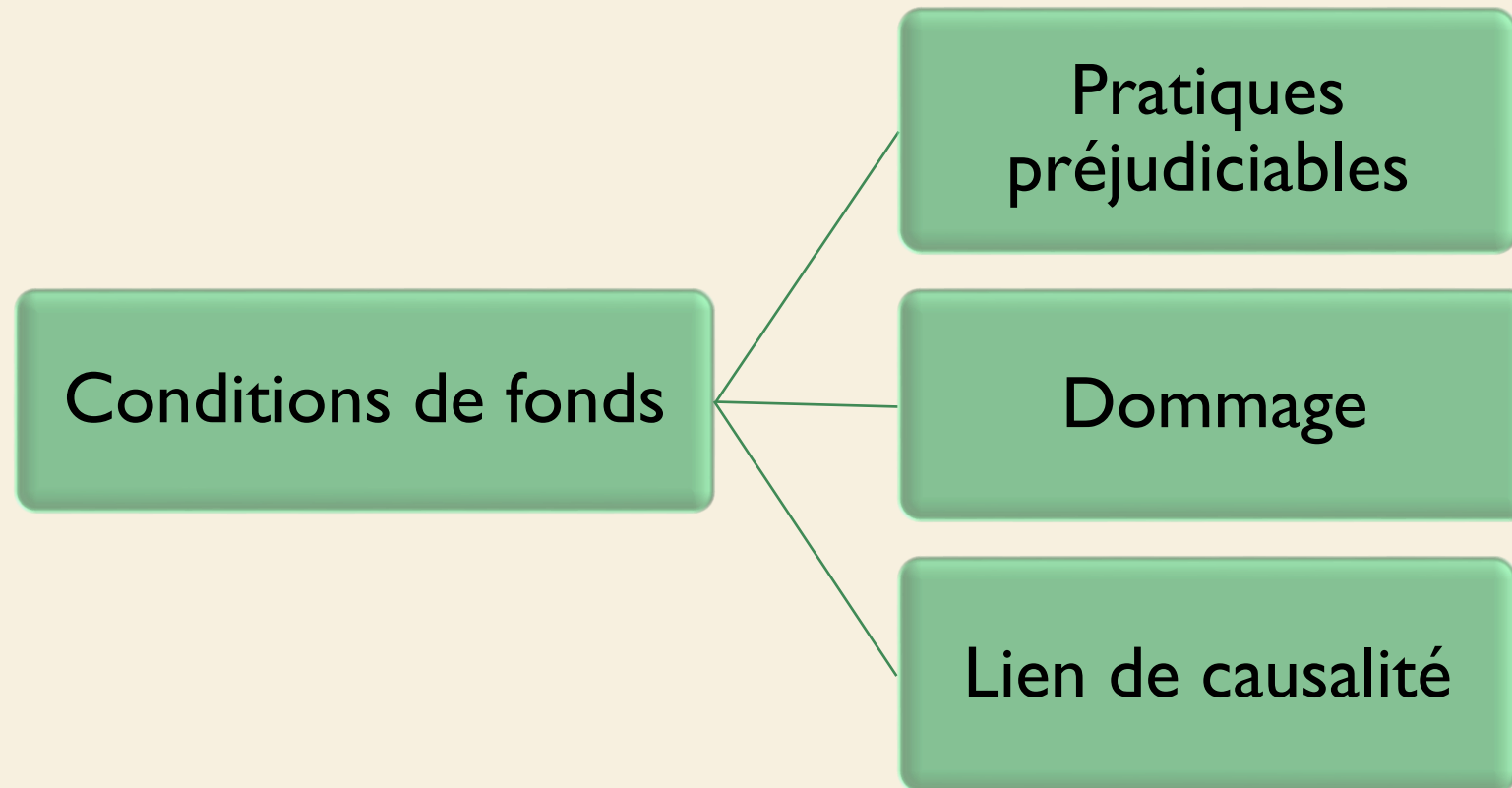
Domage ou menace de  
dommage grave à la BPN de  
produits similaires ou  
directement concurrents



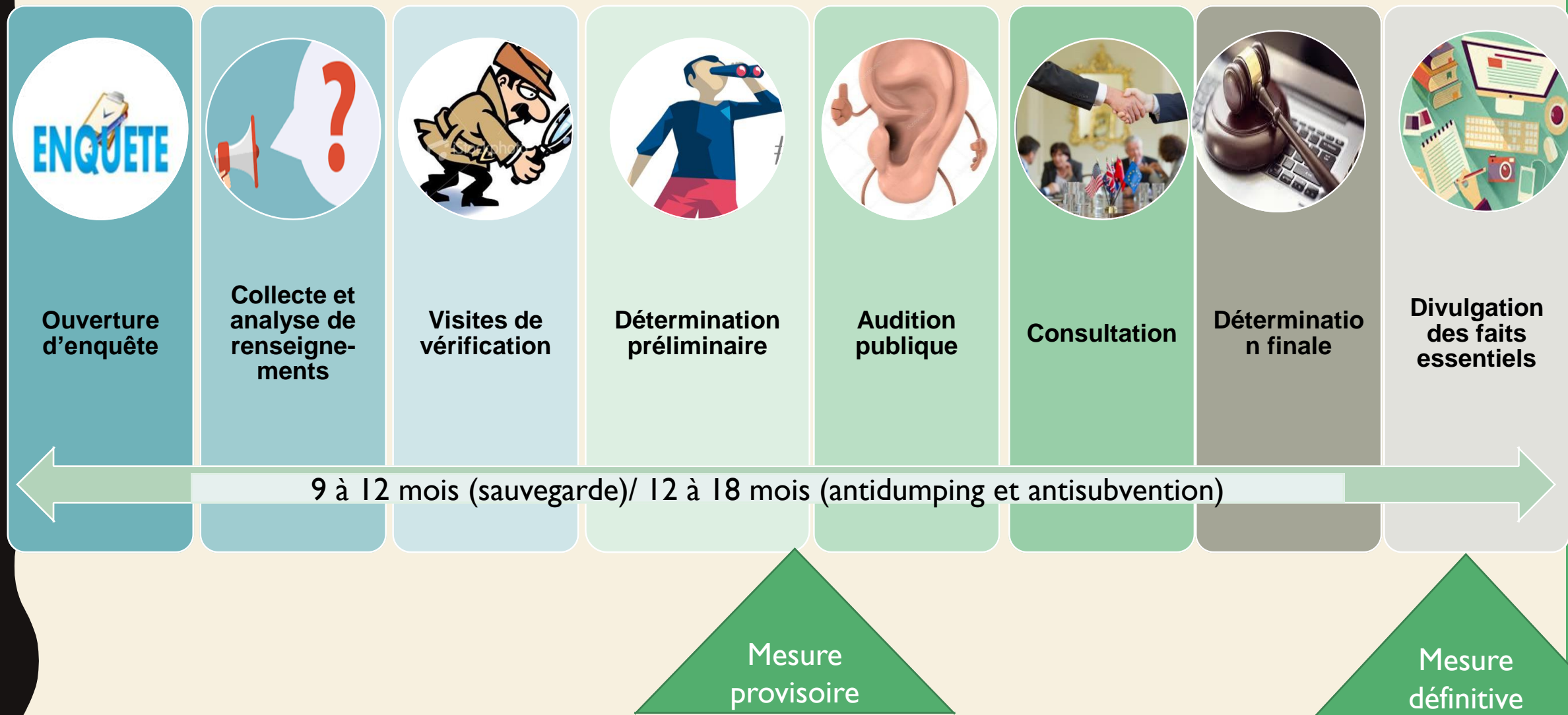
Mesure de Sauvegarde

## I.2 CONDITIONS D'APPLICATION D'UNE MCC

Enquête menée par une autorité d'enquête suivant les règles de procédure prescrites dans les accords de l'OMC afin de déterminer l'existence des conditions de fonds



# I.3 GRANDES ÉTAPES DE LA PROCÉDURE D'ENQUÊTE



# I.4 FORME DE MESURE

	<b>Antidumping/ Compensatoire</b>	<b>Sauvegarde</b>
<b>Champ d'application</b>	Individuelle par exportateur ayant pratiqué le dumping ou bénéficié d'une subvention spécifique	Toute origine (Nation la plus favorisée : NPF) sauf pays en développement dont ➤ Part des importations < 3% si Part totale importé < 9%
<b>Forme</b>	Droit antidumping/ compensateur en sus des droit de douane, perçu à la frontière  Engagement en matière de prix	Droit additionnel, perçu à la frontière, en sus des droits de douane, Restriction quantitative ou Contingent tarifaire, etc.
<b>Durée</b>	5 ans, prorogable	4 ans, renouvelable (pour une durée maximale de 10 ans)

## **II- EXPÉRIENCES VÉCUES**



# II.1 CADRES JURIDIQUES ET INSTITUTIONNELS

Pour pouvoir utiliser les MCC, il faut que les membres notifient les législations et réglementations et les autorités compétentes en matière de MCC:

- Législations et réglementations nationales:
  - Ratification des trois Accords par Madagascar à travers un engagement unique (Loi n° 95 -058 du 10 juillet 1995 et Décret n° 95-555 du 22 août 1995 portant ratification de l'Accord instituant l'OMC)
  - Loi n° 2018- 020 du 29 juin 2018 portant refonte de la Loi sur la concurrence (Article 7)
  - Ordonnance n° 2018-001 du 26 décembre 2018 portant LFI 2019 (Article 8,2 Code des douanes)
  - Décret 2010-383 du 08 juin 2010 portant création du Conseil national des MCC

# II.1 CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL

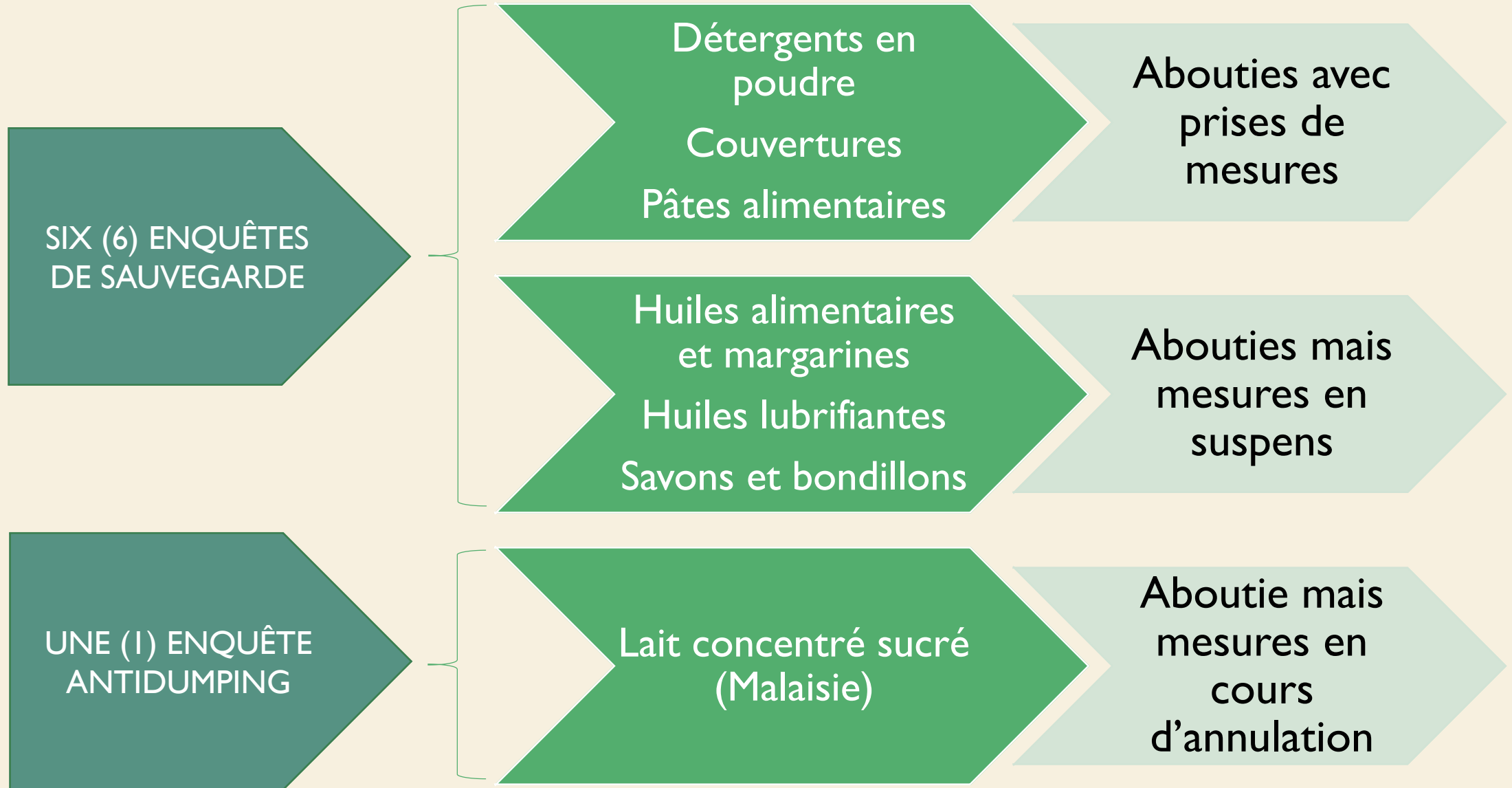
## ➤ Législations et réglementations nationales:

- Décret n° 2014-1726 du 19 décembre 2014 portant création, organisation et fonctionnement de l'ANMCC
- Décret n° 2016-823 du 05 juillet 2016 portant création, organisation et fonctionnement de l'ANMCC modifiant et complétant le Décret n° 2014-1726
- Décret n° 2017-695 du 16 Août 2017 fixant les procédures applicables en matière de MCC

## ➤ Autorités compétentes:

- ANMCC: autorité chargée d'enquête en matière de MCC (Mise en place le 18 mai 2017)
- Douanes: Perception de DAD

## II.2 ENQUETES INITIALES



## II.3 MESURES APPLIQUEES ET EN VIGUEUR

<b>PRODUITS</b>	<b>MESURES DÉFINITIVES</b>	<b>DATES D'EFFECTIVITÉ</b>
Détergents en poudre	Droit ad valorem de 39 % de la valeur CAF	Juin 2019
Couvertures	Droit ad valorem de 41 % de la valeur CAF	Juin 2019
Pâtes alimentaires	Contingent tarifaire: <ul style="list-style-type: none"><li>- Quota de 10 000 tonnes par an</li><li>- Droit ad valorem de 30 % de la valeur CAF pour les importations hors contingents</li></ul>	Août 2019

## II.4 ENQUÊTES DE RÉEXAMENS DES MESURES

PRODUITS	PERIODE D'ENQUÊTE DE REEXAMEN	TAUX APPLIQUÉS ACTUELLEMENT*
Détergents en poudre	26 janvier 2021 – 31 août 2021	Droit ad valorem de 35 % de la valeur CAF
Couvertures	26 janvier 2021 – 31 août 2021	Droit ad valorem de 35 % de la valeur CAF
Pâtes alimentaires	Depuis 25 juin 2021 (En cours de finalisation)	Contingent tarifaire: <ul style="list-style-type: none"><li>- Quota de 10 000 tonnes par an</li><li>- Droit ad valorem de 28 % de la valeur CAF pour les importations hors contingents</li></ul>

\* Compte tenu de la libéralisation de la mesure et des résultats des enquêtes de réexamen

# **III- FAITS MARQUANTS**

# III.1 RÉACTION DES PAYS EXPORTATEURS

- Préoccupation par rapport à l'ouverture d'enquête et la prise de mesure,
- Défense de leurs intérêts (par tous les moyens: OMC, instances supérieures)
- Demande des dossiers des enquêtes,
- Commentaires et observations par rapport aux enquêtes et mesures,
- Commentaires par rapport au non-respect du délai de notification,
- Demande de consultation
- Vérification sur place (ANMCC) du dossier d'enquête sur les pâtes alimentaires par l'autorité égyptienne,
- Demande de compensation (mesure de sauvegarde),
- Demande d'exclusion du champ de l'enquête et de l'application de la mesure

## III.2 RÉACTION DES ENTREPRISES EXPORTATRICES

- Préoccupation par rapport à l'ouverture d'enquête et prise de mesure,
- Défense de leurs intérêts,
- Demande des dossiers de l'enquête,
- Commentaires et observations par rapport aux enquêtes et mesures,
- Commentaires par rapport au non-respect du délai de notification,
- Demande de visite de vérification,
- Saisie de leurs autorités gouvernementales pour leur défense,
- Réponse au questionnaire (souvent mal rempli)
- Demande d'audition publique



## III.3 RÉACTION DES IMPORTATEURS

- Demande des dossiers de l'enquête,
- Commentaires et observations par rapport aux enquêtes et mesures,
- Sensibilité par rapport aux questions relatives à la mesure,
- Réclamation pour annulation de la mesure,
- Réponse au questionnaire (souvent mal rempli, manque de dynamisme),
- Lobbying auprès de instances supérieures au lieu de fournir des renseignements pertinents à analyser d'une manière objective,
- Anticipation sur les prix

## III.4 VISITES DE VÉRIFICATION

**Objet:** Vérification des données et renseignements collectés ainsi que du processus de fabrication

Visites effectuées:

- Tous producteurs nationaux concernés durant la préparation des requêtes et au cours des enquêtes
- Producteurs/ exportateurs étrangers dans le cadre de l'enquête sur les couvertures (Chine)
- Vérification auprès des importateurs dans le cadre de la surveillance des importations

## III.5 AUDITIONS PUBLIQUES

AUDITIONS PUBLIQUES organisées par l'ANMCC pour chaque enquête ayant vu la participation de:

- Parties intéressées: représentants des gouvernements des pays exportateurs, producteurs/ exportateurs étrangers, importateurs, producteurs nationaux,
- Autres parties: Administrations publiques (Ministère du commerce, Douane, MAE, etc.), associations des consommateurs, groupements (SIM), experts internationaux, étudiants, etc.

SEANCES À HUIS-CLOS en vue de discuter les mesures projetées avec:

- l'Égypte,
- la Chine (Autorité gouvernementale, Producteurs/ exportateurs),
- l'Île Maurice et
- l'Indonésie (Autorité gouvernementale, Producteurs/ exportateurs)

## III.6 CONSULTATIONS

Prévues par les articles 12.3 et 12.4 de l'Accord sur les sauvegardes en vue de recherche de solutions mutuellement convenues et de compensations (article 8.1 dudit accord)

Consultations tenues **avec les Gouvernements des pays ayant des intérêts substantiels** à la fourniture des produits concernés: Indonésie, Maurice, Egypte, Chine au sujet des mesures envisagées, conformité des procédures, compensation

NB: Implications, dans certains cas, des **départements partenaires au niveau national** (Ministère du commerce, Ministère des affaires étrangères et Administration douanière) lors de ces consultations

## III.7 VULGARISATION DES MCC

- Missions de sensibilisation de toutes les parties prenantes au niveau national et régional dispensées par des experts internationaux et les équipes de l'ANMCC,
- Participations aux manifestations économiques et commerciales (FIM, Asia enjoy, Salon de l'industrie, Vitrine de Vakinakaratra, Boeny Mionjo, etc.)
- Séances d'information à chaque ouverture d'enquête pour informer les parties intéressées du procédure d'enquête et de leur droit à défendre leur intérêt,
- Atelier sur l'analyse des impacts des MCC sur les détergents en poudre, couvertures et pâtes alimentaires après un an d'application (12/11/2020)
- Site Web: [www.anmcc.mg](http://www.anmcc.mg)

# III.8 ELABORATION DU PROJET DE LOI SUR LES MCC

- L'élaboration du projet de Loi a suivi les étapes de consultations préalables :
  - ✓ Consultation du Ministère de l'Industrie et du Développement du Secteur Privé (MIDSP) à l'époque et en interne au sein du Ministère en charge du Commerce ;
  - ✓ Consultation du secteur public et du secteur privé (conférence-débat à l'occasion du Salon des industries le 21 juin 2018 et audition publique au Café de la gare le 27 juin 2018) ;
  - ✓ Consultation du Secrétariat technique de l'OMC ;
  - ✓ Consultation des experts de la Division des règles au sein de l'OMC ;
  - ✓ Consultation de l'Autorité en charge de défense commerciale du Maroc ;
  - ✓ Consultation d'un expert international dans le domaine de la défense commerciale, dans le cadre du projet TRADECOM II ;
  - ✓ Consultation du Cabinet d'assistance juridique auprès de l'OMC dénommé ACWL ;
  - ✓ Etude au sein de la Commission de la Réforme du Droit des Affaires (CRDA) auprès du Ministère de la Justice avec deux sessions bloquées le 10 décembre 2018 et le 19 mars 2019.
- Actuellement, en attente du processus d'adoption

## **III.9 RENFORCEMENT DE CAPACITÉ DES ENQUÊTEURS**

- Visites d'échange avec d'autres autorités d'enquête (Maroc, Egypte, Union Européenne),
- Assistance technique auprès de l'ACWL dans le cadre de la finalisation des enquêtes sur les détergents en poudre, couvertures et pâtes alimentaires (Genève),
- Programme de renforcement de capacité sur les MCC, Transit, Techniques douanières, etc. (Expert Marocain, ACWL, Projet Trade Com II, I-Trade, etc.),
- Participations aux réunions des Comités en matière de MCC de l'OMC qui se tiennent deux fois par an,
- Enregistrement en tant que tierce partie dans une affaire à l'ORD: Mesure antidumping appliquée par le Maroc visant les cahiers scolaires en provenance de Tunisie

## III.10 ASSISTANCE AUX USAGERS

- Assistance aux BPN dans la formulation des requêtes étant donné l'absence de cabinet spécialisé en MCC à Madagascar,
- Mise à disposition de formulaire- guide de requête et de questionnaire d'enquête,
- Guide pour la déclaration préalable d'importation,
- Atelier de formation dans les 24 CCI depuis cette année et mise en place des points focaux dans les régions



# **IV- CONTRAINTES ET PROBLÈMES RENCONTRÉS**

# IV- CONTRAINTES ET PROBLÈMES RENCONTRÉS

- Abandon et reprise de certaines enquêtes:
  - Détergents en poudre pour absence de disposition relative à la modalité de perception des droits additionnels → Solution: Insertion d'une disposition dans la Loi de finance - Ordonnance 2018- 001 portant LFI 2019
  - Pâtes alimentaires: mesure non validée par les instances supérieures dans un premier temps et puis changement d'avis pour son application
- Divergence d'interprétation du cadre juridique régissant les MCC par les entités concernées (Suspicion de vide juridique)
- Manque de coopération des parties intéressées dans la fourniture de données et réponse aux questionnaires
- Prise en charge des frais des déplacements relatives aux visites de vérifications

# IV- CONTRAINTES ET PROBLÈMES RENCONTRÉS

- Hésitations de certaines entreprises à communiquer des données confidentielles (dossiers comptables et financiers de l'entreprise)
- Retard de transmission des notifications « immédiates » à l'OMC, souvent soulevé par les autres pays membres
- Difficulté d'obtention d'autorisation des déplacements extérieurs malgré l'appui des PTF et la demande des entreprises à visiter ( annulation de la visite de vérification auprès des exportateurs en Malaisie dans le cadre de l'enquête antidumping sur le LCS)
- Suppression des mesures provisoires concernant les savons et bondillons, les huiles alimentaires et margarines ainsi que les huiles lubrifiantes lors du Conseil du Gouvernement du 11 septembre 2019 pour la considération de l'intérêt public

# IV- CONTRAINTES ET PROBLÈMES RENCONTRÉS

- Problèmes liés à la perception des droits additionnels et au paramétrage des autres formes de mesures définitives,
- Délai d'attente trop long de l'avis des instances supérieures qui rend les mesures proposées caduques (cas LCS, savons et bondillons) et affecte le respect des délais impartis fixés par les Accords,
- Manque de coordination entre les entités concernées,
- Manque de ressources financières, matérielles et humaines

# **SOLUTIONS**

- **ELABORATION D'UNE STRATÉGIE NATIONALE DE DÉFENSE COMMERCIALE**

A decorative tag with a pine cone and the word 'Merci!' is the central focus. The tag is white with a pointed top-left corner and a circular hole on the left side, through which a piece of light brown twine is threaded. To the left of the tag is a large, brown pine cone. The entire scene is set against a background of a light-colored, textured surface, possibly a tree trunk, with blurred pine cones and red leaves in the background. The word 'Merci!' is written in a black, elegant serif font on the right side of the tag.

Merci!